

Calendrier des sessions d'examens et formalités d'inscription obligatoire sur MyUnil - Master PMP 2018-2019 – IDHEAP

Vous devez vous référer et vous conformer aux Règlement et Plan d'études qui vous sont applicables ainsi qu'aux procédures d'inscription aux enseignements et examens des Facultés détentrices afin d'être notamment informé des modalités d'inscriptions, de l'obligation d'inscription sur les différents sites (2^{ème} année), des sessions et conséquences. Attention aux délais différents selon les Facultés pour les cours de 2^{ème} année !!!

Session hiver 2019

- Inscription aux examens: du 18 septembre au 14 octobre
- Retrait des inscriptions aux examens possible jusqu'au 26 octobre
- Inscription(s) tardive(s) moyennant le versement d'une taxe de 200.- CHF *du 15 octobre au 26 octobre, au secrétariat des étudiants uniquement*
- Session d'examens: du 11 janvier au 2 février
- Publication des résultats sur MyUnil: le 6 février
- Consultation des épreuves: dès le 7 février. *Prendre rendez-vous avec le professeur ou l'assistant de la branche*
- Délai de recours: 8 mars (*sceau de la poste faisant foi*)
- Commande de grade session janvier à effectuer en ligne du 1^{er} février au 15 mars

Session printemps 2019

- Inscription aux examens: du 18 février au 17 mars
- Retrait des inscriptions aux examens jusqu'au 29 mars
- Inscription(s) tardive(s) moyennant le versement d'une taxe de 200.- CHF *du 18 mars au 29 mars, au secrétariat des étudiants uniquement*
- Session d'examens: du 11 juin au 6 juillet
- Publication des résultats sur MyUnil: le 10 juillet
- Consultation des épreuves: dès le 11 juillet, *Prendre rendez-vous avec le professeur ou l'assistant de la branche*
- Délai de recours: 9 août (*sceau de la poste faisant foi*)
- Commande de grade session juin à effectuer du 1^{er} juillet au 31 juillet

Session d'automne 2019

- Inscription aux examens échoués de janvier et juin : du 11 au 24 juillet (*en ligne ou par mail en cas d'impossibilité*)
- Inscription(s) tardive(s) moyennant le versement d'une taxe de 200.- CHF *du 25 juillet au 2 août, au secrétariat des étudiants uniquement*
- Session d'examens: du 19 août au 7 septembre
- Publication des résultats sur MyUnil: le 11 septembre
- Consultation des épreuves: dès le 12 septembre
- Délai de recours: 11 octobre (*sceau de la poste faisant foi*)
- Commande de grade à effectuer du 19 août au 13 septembre

Pour rappel, comme selon l'Art. 16 al. 2 du règlement du M PMP, « Le candidat qui ne se présente pas à un examen auquel il est inscrit, obtient la note de 1 à moins qu'il ne justifie son défaut sans délai auprès du responsable du programme. Seuls les justes motifs ne pourront être acceptés. Pour les cas de maladie, un certificat médical doit être remis dans les 3 jours ».

Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique
Institut de hautes études en administration publique